



Jeunes femme célibataire sans papier

Par **nouzasouha**, le **13/04/2015 à 23:42**

Bonjour rnje suis une jeune femme de 19 ans avec un bébé français de 4 mois je voudrais savoir si j'ai le droit d'avoir des papiers français (carte de séjour) pour pouvoir travailler pour élevé ma fille sachant que j'ai été au collège depuis juin 2012 jusqu'à. février 2014 j'ai arrêté les études parceque je suis tombé enceinte merci de me répondre

Par **citoyenalpha**, le **16/05/2015 à 16:22**

Bonjourrrnvotre enfant est français ce qui signifie que le père de l'enfant est français et l'a reconnu. rnDans ce cas vous devez faire une demande de titre de séjour en tant que parent d'enfant français auprès de la préfecture de votre résidence.rnrnRestant à votre disposition